

le Président

Lyon, le 27 SEP. 2021

Monsieur le Premier ministre,

La Métropole de Lyon est actuellement confrontée à des difficultés majeures et sans précédent dans les établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap sur son territoire.

En instaurant un traitement à deux vitesses, d'une part les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes et l'hôpital, revalorisés, et d'autre part le social et médico-social, non revalorisés, les effets du Ségur de la Santé ont entraîné des inégalités.

Il en résulte une fuite des compétences et des employés vers les secteurs mieux rémunérés, une nette dégradation du climat social, des mouvements de grève, des difficultés importantes de recrutement, une fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, des tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement, ceci dans un contexte déjà important de pénurie de candidatures y compris de personnels non qualifiés.

Durant la crise sanitaire, la Métropole de Lyon a fortement soutenu financièrement les établissements médico-sociaux de son territoire à la fois par le versement de primes exceptionnelles aux salariés mais également en appliquant strictement les ordonnances qui ont permis de maintenir les niveaux de recettes attendus et de ne pas mettre les établissements en difficulté. La crise sanitaire a également occasionné de la surfacturation à la charge de la collectivité à hauteur de 3,5 Millions en 2021.

.../...

Monsieur Jean Castex
Premier ministre,
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Aujourd'hui, face aux démissions en masse, à la pénurie de personnel, aux fermetures de certains accueils, la Métropole de Lyon est sollicitée pour revaloriser les rémunérations du personnel médico-social estimant que toute différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui ont l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification / formation / diplôme identique.

Si je partage leurs constats et les soutiens dans leurs démarches, leurs arguments étant justifiés et le constat dramatique, il ne ressort pas de la compétence de la Métropole de combler les inégalités induites par les accords du Ségur.

Ainsi, il me semblerait important de mettre fin à cette inéquité de traitement entre les salariés.

Le maintien du niveau d'engagement et de motivation des professionnels de ce secteur primordial est intrinsèquement lié à la finalisation de ce chantier important et sera un signe de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social.

Je souhaite vivement pouvoir compter sur vous dans notre démarche en faveur de l'attractivité des métiers du secteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bruno Bernard

